DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHAUVIGNE
35490

Envoyé en préfecture le 05/01/2026
Reçu en préfecture le 05/01/2026
Publié le
ID : 035-213500754-20251218-20251202-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUVIGNÉ 35

++

L'An deux mil vingt-cinq le 18 décembre à 19 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RAULT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice :

Etaient présents : 7

H. Rault, P. Souchu, , T. Fretay, J. Hodouin, E. Chevalier, C. Duchêne, J. Brézel,

Etaient absents : 5

M. Gazengel, S. Battais, V. Elshout, S. Servais, A. Coudray

Etaient excusés : 3

V. Elshout, S. Servais, A. Coudray

Madame Duchêne a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

****

Délibération 2025-12-02

Objet : Demande ASTC de prise en charge des frais de prestation de mise à disposition d'un animateur sportif

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n° 2025-11-03 qui validait la convention tripartite Couesnon Marches de Bretagne-Commune-et Office des sports pour mise à disposition d'un animateur sportif.
Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande de l'Association Sportive Tremblay Chauvigné, qui sollicite une prise en charge, des frais de prestation de mise à disposition d'un animateur sportif pour les entraînements de foot des enfants domiciliés sur la commune.
Année 2024-2025 reste à la charge de Chauvigné : 805 €
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 805 € à l'association ASTC. La subvention fera l'objet d'un mandatement sur le budget 2026.

Le registre dûment signé. Pour extrait conforme.
Fait et délibéré les, jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire
H. RAULT

MAIRIE DE CHAUVIGNÉ
ILLE-ET-VILAINE